



## **AVIS PUBLIC**

### **DÉPÔT DU BUDGET 2016**

Conformément à l'article 474,2 de la Loi sur les cités et villes, je donne avis que les prévisions budgétaires des activités financières et des activités d'investissements de l'année 2016 seront déposées au cours de la séance qui sera tenue le 7 décembre 2015, à 20 h 00, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Donné à Normandin, ce 18<sup>e</sup> jour de novembre 2015.

Lyne Groleau,  
Directrice générale et greffière

(Publié dans le journal «NOUVELLES HEBDO», édition du 25 novembre 2015)